

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13  
FAX (1) 43.31.19.83  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1646 - 19 décembre 1991 - 3,50 F

### D 1646 HAÏTI: LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

La situation politique est toujours bloquée, suite au coup d'Etat du général Cédras du 29 septembre 1991. Selon la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ce coup de force a fait 1500 morts parmi la population dans les semaines qui ont suivi la déposition du président Aristide. Tandis que s'organise la résistance à l'intérieur (cf. DIAL D 1639), des négociations se cherchent difficilement sous l'égide de l'Organisation des Etats américains (OEA). Au plan diplomatique, après l'expulsion de l'ambassadeur de France le 19 novembre, l'attention s'est portée sur les faits et gestes de l'ambassadeur des Etats-Unis, une pièce importante dans le jeu politique actuel. Le 28 novembre, 27 organisations diverses de la société civile haïtienne publiaient la lettre ouverte ci-dessous adressée au président Bush et portant sur "le comportement ambigu" de l'ambassadeur Alvin Adams. Le 3 décembre, dans une interview à Radio-Métropole d'Haïti, celui-ci faisait une "déclaration claire et nette" sur la nécessité du retour du président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide.

Note DIAL

Port-au-Prince, le 28 novembre 1991

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, représentants de la coordination de différentes organisations socio-professionnelles, populaires, confessionnelles et de droits humains, prenons aujourd'hui la liberté de nous adresser directement et publiquement au Président des Etats-Unis d'Amérique pour lui faire part de notre consternation et de notre indignation face au comportement inqualifiable du représentant, en Haïti, de la plus ancienne république démocratique du monde, dans cette interminable crise qui bouleverse et paralyse notre pays depuis le déclenchement par l'armée d'Haïti, les 29 et 30 septembre derniers, du plus odieux et du plus sanglant coup d'Etat de notre histoire de peuple.

A la date du 11 novembre en cours, nous avons adressé à Monsieur Alvin Adams une lettre ouverte, dont copie avait été envoyée à la Maison Blanche, au Congrès américain et au Département d'Etat. Dans cette lettre, nous faisons part à votre ambassadeur de ces mêmes sentiments de consternation et d'indignation face à son "comportement ambigu" depuis le début de cette crise.

Nous nous étonnions d'autant plus de ce comportement, que nous prenions plaisir à souligner notre satisfaction devant la décision courageuse et lucide prise par vous-même, Monsieur le Président, de signer le décret-loi n° 127179, "instaurant l'embargo contre le gouvernement illégal, issu du coup d'Etat du 29 septembre dernier" en conformité avec la réaction unanime, non seulement des pays membres de l'Organisation des Etats américains, mais du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies et de la Communauté économique européenne ainsi que d'innombrables organisations internationales comme l'Union parlementaire mondiale et le Parlement européen.

D 1646-1/3

Les explications claires et sans équivoque fournies par Monsieur Bernard Aronson, assistant du secrétaire d'Etat pour les Affaires interaméricaines, notamment à la Chambre des représentants des Etats-Unis, le 31 octobre 1991, ne laissent aucun doute sur la détermination de votre administration à épauler vigoureusement les efforts de l'O.E.A., déjà pleinement soutenus par l'O.N.U., en vue d'aider le peuple d'Haïti à restaurer la démocratie et le droit foulés aux pieds par le coup d'Etat militaire.

Or, Monsieur le Président, le comportement de Monsieur Alvin P. Adams, loin de s'aligner sur vos directives et celles de votre administration, fait de plus en plus penser à la conduite d'un pro-consul en pays conquis, plutôt qu'à celle d'un représentant, auprès d'une nation amie et souveraine, du grand pays à tradition de liberté et de démocratie que vous présidez. Les agissements étranges se multiplient, plus invraisemblables et plus accablants les uns que les autres:

1. Le mercredi 13 novembre 1991, M. Isaac Rémilien, agent haïtien de sécurité à l'ambassade américaine est assassiné par des militaires. Aucun éclaircissement n'est fourni sur les raisons, les circonstances ni les auteurs de ce crime resté impuni. Aucune protestation non plus n'a publiquement été élevée par l'ambassadeur Adams, pas plus qu'il n'avait protesté le 7 octobre 1991, alors qu'il avait été molesté par un militaire en uniforme à l'aéroport de Port-au-Prince.

2. Le vendredi 22 novembre, au moment où la délégation du pouvoir de facto prenait l'avion à l'aéroport international de Port-au-Prince, les collègues de l'ambassadeur des Etats-Unis ont vu avec stupeur ce dernier se glisser dans l'appareil, pour être à même de servir de conseiller et de tuteur à cette délégation composée uniquement de partisans avoués du coup d'Etat, dont un député, José LaFrance, qui, la veille, dans l'enceinte même du Parlement avait menacé de son revolver un collègue favorable au retour du président Aristide et devait proférer sur les ondes, en Haïti et même en Colombie, des menaces contre la vie du président constitutionnel d'Haïti et celle de plus d'un million d'Haïtiens. Il faut souligner que le même ambassadeur des Etats-Unies avait, avant le départ de l'avion, assuré ses collègues qu'aucun diplomate accrédité en Haïti n'accompagnerait la délégation, surtout que le pouvoir de facto avait empêché le départ de tout représentant du gouvernement légitime.

3. Depuis le retour de la délégation dans la soirée du 24 novembre, Mr Alvin P. Adams, reprenant une pratique qui lui était chère avant les élections du 16 décembre 1990, multiplie ouvertement contacts, démarches, sorties et rencontres, principalement au Parlement et aux différents départements ministériels, dans le parti-pris évident de favoriser les secteurs les plus hostiles à la restauration de la démocratie et des libertés publiques, particulièrement l'armée d'Haïti, pourtant vigoureusement condamnée par l'O.E.A. comme auteur des tueries dont le bilan s'alourdit chaque jour davantage depuis le 30 septembre: plus de 1500 morts et des centaines de blessés par balle. Par contre depuis la crise, M. Adams refuse systématiquement tout dialogue avec les représentants de l'exécutif constitutionnel, notamment avec le ministre des affaires étrangères.

Le peuple haïtien comprend d'autant moins les agissements et les visées de votre ambassadeur, que les peu transparentes manoeuvres de M. Adams favorisent nettement un pourrissement de la situation: accrocs de plus en plus ouverts à l'embargo, surtout pétrolier; vols suspects et continus d'avions ravitaillant de nuit les militaires putschistes en armements, munitions, carburant et drogue.

Résultat immédiat: un durcissement et une extension à l'échelle du pays de la répression militaire déjà féroce, forçant les groupes plus particulièrement menacés de la population défavorisée, jeunes, paysans, ouvriers, à un sauve-qui-peut désastreux.

La montée en flèche du nombre des boat-people, ces dernières semaines, est une conséquence directe de l'insécurité et de la répression barbare instaurée par l'armée en Haïti depuis le 29 septembre 1991.

Nous ne pouvons croire, Monsieur le Président, que des résultats aussi dommageables pour l'image extérieure de la politique de votre administration et pour la perception de plus en plus défavorable engendrée à l'intérieur par cette image, au sein des minorités ethniques de votre pays, notamment les Noirs américains, les Porto-Ricains, les juifs et les communautés d'immigrants latino-américains et caribéens, puissent être conformes à vos vœux et à vos efforts.

Nous voulons espérer, Monsieur le Président, que votre administration saura adopter les mesures urgentes qui s'imposent pour que les Etats-Unis d'Amérique puissent se doter, auprès de la République soeur d'Haïti, d'une représentation en rapport avec les objectifs de démocratie et de liberté des pères fondateurs de la patrie américaine, en déléguant un ambassadeur digne et respectueux, tant de son rôle et de son statut de diplomate que de la nation au sein de laquelle il doit exercer sa mission.

En cette veille du lugubre anniversaire des massacres qui ont stoppé les élections du 30 novembre 1987, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom des organisations suivantes:

1. Plateforme des organisations des droits humains:

Programme pour une alternative de justice (P.A.J.) - Groupe d'assistance juridique (G.A.J.) - Justice et paix - C.R.E.S.F.E.D. - Institut culturel Karl Lévêque (ICKL) Sant Kal Levèk - Coopération haïtiano-néerlandaise (COHAN) - Service d'assistance légale de la HAVA

2. Plateforme des associations socio-professionnelles:

Sendika doktè ayisyen (SDA) - Syndicat du personnel infirmier (SPI) - Collectif des ingénieurs haïtiens (CIH) - Association nationale des agro-professionnels haïtiens (ANDAH) - Federasyon sendika teknisyen ankadrè peyizan (FESTAP) Collectif universitaire pour la démocratie (CUD) - Confédération nationale des enseignants d'Haïti (CNEH) - Union nationale des normaliens d'Haïti (UNNOH)

3. Plateforme des institutions haïtiennes d'éducation populaire:

Groupe haïtien de recherche et d'action pédagogique (GHRAP) - Centre de recherche et d'action pour le développement (CRAD)

4. Comité des organisations non-gouvernementales (Comité inter-ONG)

5. Organisations populaires:

Organisations jeunes de Carrefour-Feuilles, Delmas, Bel-Air, Carrefour, La Saline (CHANDEL) - Solidarite fanm ayisyen (SOFA) - Kay fanm - Tèt kole pou yon mouvman ti peyizan - Solèy leve (Mouvement paysan Grand-Anse, Sud, Sud-Est) Alliance nationale organisations populaires Nord et Nord-Est (ANOP/NORD & NORD-EST) Komite katye Carrefour-Feuilles, Carrefour, et Varreux - Ti legliz

6. Conférence haïtienne des religieux (CHR)

c.c.: Département d'Etat - Congrès américain - Secrétaire général de l'O.N.U. - Secrétaire général de l'O.E.A. - Parlement européen - Union parlementaire mondiale - Commission internationale des droits de l'homme - Quai d'Orsay Ministère des affaires étrangères du Canada - Congrès de l'Equateur - Secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises - Conférence des évêques catholiques et des religieux des Etats-Unis d'Amérique, du Venezuela, du Brésil, du Canada, du Québec - Missions diplomatiques accréditées en Haïti - Presse nationale et internationale

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441